



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Réf : 2019-946-TSDD-XSp-ExaPro

Guide pour la constitution du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

Examen professionnel de technicien supérieur du développement durable SESSION 2019

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté et ne sera demandé qu'aux candidats admissibles.

Attention : le dossier « RAEP », établi en vue de l'**épreuve orale d'admission**, sera envoyé en version informatique via Mélanissimo (<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>), au plus tard le **03 novembre 2019** selon les modalités ci-dessous :

- Adresse destinataire du message :
tsdd.rm1@developpement-durable.gouv.fr
- Format du fichier informatique :
Un seul fichier pdf comprenant le dossier RAEP et ses annexes éventuelles.
Pas de limite de pages.
- Nommage du fichier :
nom-prenom-tsddexapro-2019 (ex : *durand-jean-tsddexapro-2019*)
- Nombre de jours de validité sur Melanissimo : **14 jours**
- Le guide utilisateur Melanissimo est disponible à cette adresse :

<http://bureautique.info.application.i2/supports/messagerie/melanissimo/co/0%20guide.html>

Dans la mesure du possible l'envoi informatique doit être privilégié par rapport à l'envoi papier. Il est conforme à la préservation des ressources et au développement durable.

Un accusé de réception électronique vous sera adressé.

En cas d'impossibilité de transmission par Mélanissimo, un envoi papier sera exceptionnellement autorisé dans le même délai, le cachet de la Poste faisant foi, et à l'adresse suivante :

Ministère de la Transition écologique et solidaire
SG/DRH/SDPCT/RM1
Bureau des recrutements par concours
Pôle des concours techniques (TSDD)
Examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable
La Grande Arche – Paroi Sud 92055
La Défense Cedex

ATTENTION !
L'envoi du dossier hors Mélanissimo, en pièce jointe de courrier électronique ne sera ni traité ni pris en compte.

LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT L'ENSEMBLE DE CE GUIDE AVANT DE COMMENCER LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER.

La loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique a ouvert la possibilité d'une reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dans les concours de la fonction publique. Ce nouveau type d'épreuve substitue aux exercices académiques traditionnels des modalités nouvelles qui permettent aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration de l'État, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, dans la fonction publique hospitalière, dans une organisation internationale gouvernementale ou dans le secteur privé ou associatif.

L'arrêté du 13 décembre 2012 fixant les règles d'organisation générale ainsi que la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury (Journal Officiel du 26 décembre 2012) introduit ce dispositif de RAEP pour l'admission à cet examen professionnel.

Ainsi l'épreuve d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien vise à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur du développement durable.

La constitution par chaque candidat d'un dossier de RAEP, selon le modèle ci-joint, doit permettre au jury de cet examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable d'identifier, lors de l'entretien, la nature de son activité professionnelle passée et les compétences qu'il a développées à ce titre. Votre dossier devra comporter des informations suffisamment précises pour permettre au jury de faire le lien entre vos activités et les principaux métiers susceptibles d'être exercés par un technicien supérieur principal du développement durable.

Vous trouverez dans le présent guide tous les renseignements nécessaires pour vous aider à constituer votre dossier de RAEP.

**RUBRIQUES DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)**

**Examen professionnel de technicien supérieur
du développement durable**

DOSSIER DE CANDIDATURE

L'examen professionnel de technicien supérieur du développement durable est ouvert aux fonctionnaires appartenant aux corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, des experts techniques des services techniques, des dessinateurs, des adjoints techniques relevant du ministre chargé du développement durable, des adjoints administratifs relevant du ministre chargé du développement durable, des syndicats des gens de mer comptant, **au 1er janvier 2019, au moins sept ans de services publics.**

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (PAGE 1)

NOM D'USAGE: en majuscules

PRÉNOM : en majuscules

Apposer une photo d'identité dans le cadre prévu à cet effet.

VOTRE SITUATION ACTUELLE (PAGE 3)

Vous devez indiquer le nombre d'années de services publics que vous avez effectuées depuis votre entrée dans l'Administration.

VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (PAGES 4 À 9)

Présentez votre expérience professionnelle dans les tableaux des pages 4 à 9 :

- vos fonctions actuelles,
- vos fonctions antérieures (*de la plus récente à la plus ancienne*),
- tous les emplois que vous avez tenus ainsi que les fonctions bénévoles ou toute autre activité que vous souhaitez porter à la connaissance du jury (*participation à des groupes de travail, à des instances représentatives, tutorat, démarche autodidacte, activités associatives, séjours linguistiques, expérience sociale, volontariats...*).

Si vous n'avez pas assez de place sur le formulaire en ligne, n'hésitez pas à ajouter des pages dactylographiées.

PÉRIODE	CATÉGORIE/ CORPS/ – CADRE D'EMPLOIS	STATUT (*)
Format date : JJ/MM/AAAA	– catégorie : A, B, C – Corps ou cadre d'emplois : adjoint technique, adjoint administratif territorial,...	Activité – salarié, – bénévole, – mandats électifs, – fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou non titulaire) ou assimilé, – autre (précisez : artisan, profession libérale, ...)

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET/OU TRAVAUX RÉALISÉS

décrivez vos activités en vous appuyant sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du RIME ou sur celle du répertoire du ministère. Listez vos travaux. (*)

PRINCIPALES COMPÉTENCES (*) DÉVELOPPÉES DANS CETTE ACTIVITÉ

Décrivez vos activités en vous appuyant sur la fiche emploi du RIME ou sur celle du répertoire du ministère.

(*) Le RIME couvre l'ensemble des activités des agents de l'État ; cependant il est possible que les fonctions d'un candidat présentent des spécificités de sorte qu'aucun métier listé ne lui corresponde vraiment. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'indiquer le métier le plus approchant, en apportant des éléments de précisions complémentaires.

Les travaux et/ou documents pouvant être annexés au dossier RAEP :

Si vous le souhaitez, vous pourrez joindre à votre dossier deux documents ou travaux, de nature différente, que vous avez réalisés dans le cadre de votre activité et qu'il vous paraît pertinent de porter à la connaissance du jury au regard de l'expérience professionnelle recherchée. Vous classerez ces pièces dans la partie « Annexes » du dossier.

« Les documents susceptibles d'être présentés peuvent être de nature très variée : note, fiche, lettre, extrait de rapport, dossier préparatoire d'une réunion, compte rendu, procès-verbal, relevé de conclusions, mémoire en défense, extrait de guide de procédures, de guide méthodologique, article, courriel, agenda de secrétariat, supports de communication (affiche, plaquette,...), ordre du jour d'une réunion, etc. »

Privilégiez les documents qui font clairement ressortir vos compétences.

Chaque document devra, en outre, être accompagné d'un **descriptif de deux pages maximum** afin de permettre au jury à analyser au mieux les missions que vous exercez ou que vous avez exercées et les compétences que vous maîtrisez. Vous devez lui apporter des informations qui expliqueront, autour de chacun des documents que vous aurez choisis, votre activité professionnelle.

DESCRIPTIF DU DOCUMENT "X"
<u>TYPE DE DOCUMENT</u> : Rapport, note, fiche, lettre.....
<u>NOMBRE DE PAGE(S) DU DOCUMENT CHOISI</u> :
<u>NATURE DES MISSIONS ET DES COMPETENCES</u> :
.....
.....

Avant de commencer la rédaction de chaque descriptif, il vous est suggéré de vous poser les questions suivantes. Ces questions sont données à titre indicatif. Leur liste n'est en aucun cas exhaustive.

1- La finalité du document choisi

Réfléchissez à son objet, son but ou son objectif. Est-ce un acte préparatoire, un document d'information, de consultation, d'explication, etc. ? Présentez un aperçu de sa finalité.

2- La procédure dans laquelle le document s'inscrit

Ce document a-t-il un fondement législatif, réglementaire, etc... ?

3- Le fait générateur du document

Quel a été le commanditaire de votre production ? Ce document répond-il à une demande écrite/orale, à celle d'un usager, à la demande écrite/orale du chef de service ? A-t-il été produit à votre initiative personnelle, etc... ?

4- Les procédures et démarches préalables à la production de votre document

Avez-vous été amené à consulter des services ? Sous quelles formes ? Avez-vous dû effectuer des recherches juridiques/documentaires ? Sous quelles formes ? Avez-vous dû expertiser des textes de droit, organiser des réunions ? Selon quelles modalités ? Avez-vous été amené(e) à vérifier des pièces de dossier, etc... ?

5- Les éventuelles contraintes liées à la production de votre document

Avez-vous des délais à observer, des consultations préalables obligatoires (organismes, administrations,...), à tenir des commissions, etc... ?

6- Les modalités d'élaboration du document

Quel travail de réflexion et de rédaction son élaboration a-t-elle représenté ? Avez-vous dû prendre en compte un précédent texte réglementaire, un rapport, un bilan... ? Est-il le résultat d'un travail personnel ou d'équipe ? Dans ce cas, vous préciserez la part personnelle que vous aurez prise à l'élaboration du document.

7- La ou les suites données à votre document

A l'issue de sa production, votre document a-t-il été publié ? diffusé ? sur quel périmètre ? Peut-être a-t-il donné lieu à un enregistrement, un classement, une mise en paiement, une inscription à l'ordre du jour d'une commission, etc... ?

VOTRE PARCOURS DE FORMATION (PAGE 10)

– Actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel : apprentissage, formations professionnelles civiles et militaires, stages (y compris ceux effectués pendant la durée des études ou en école), congés de formation, etc. , d'une durée supérieure à deux jours.

– Soulignez les intitulés de formation qui vous semblent être en rapport avec l'expérience professionnelle recherchée.

PÉRIODE	DURÉE	*****
Format date : JJ/MM/AAAA	– nb de jours (j), – ou nb de semaines (s), – ou nb de mois (m)	

Vous pourrez, si vous le souhaitez, joindre une attestation de formation, une attestation de stage ou un certificat de travail pour une expérience professionnelle égale ou supérieure à un an qu'il vous paraît particulièrement important de présenter (cf. partie « Annexes » du dossier page 14).

LES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE AU REGARD DU PROFIL RECHERCHE (PAGES 12 ET 13)

Vous indiquerez, en deux pages dactylographiées maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et préciserez **vos motivations pour exercer l'un des emplois potentiels d'affectation de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du développement durable**

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles acquis :

– dans l'exercice d'une activité au sein des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

– dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en France, dans un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ou dans un État autre que ceux mentionnés ci-dessus.

Tableau récapitulatif des documents à joindre à votre dossier :

Vous complétez le tableau des annexes, si vous le souhaitez, et classerez les documents justificatifs :

- photocopie d’attestation de formation, d’attestation de stage ou certificat de travail pour une expérience professionnelle supérieure à un an.
- copies de deux documents ou travaux réalisés + deux fiches descriptives.

Vous collerez une photo d’identité en page 1 avant de scanner votre dossier.

Déclaration sur l’honneur page 15 :

Vous devez remplir cette déclaration, la dater et la signer. Ce document est à envoyer en un seul exemplaire.